

I. LA FONCTION COMPTABLE DANS L'ENTREPRISE

1. Définir la comptabilité. A quoi sert la comptabilité ?
2. Quelles sont les deux branches que l'on distingue généralement en comptabilité ? Distinguez-les.
3. Citer les différents utilisateurs de l'information comptable et donner pour chacun un exemple d'information qu'il utilise.
4. Effectuer une recherche sur internet (www.google.fr) et dresser un panorama des différents métiers de la comptabilité en complétant le tableau suivant (à faire sur poste informatique – EXCEL ou WORD) : (Avant de vous lancer, chercher les mots clés que vous allez saisir dans le moteur de recherche !)

Métier	Mission	Formation nécessaire

II. LA NORMALISATION DE LA COMPTABILITE FINANCIERE

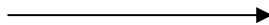
5. Qu'est ce qu'une norme comptable ? Donnez un synonyme (chercher dans le dictionnaire ou sur Internet en choisissant des mots clés appropriés).
6. Observer le tableau ci-dessous : pour chaque information financière, calculer l'écart maximal. Dans ces conditions, des comparaisons entre entreprises du même secteur d'activité mais de pays différents sont-elles fiables ? Déduisez-en la nécessité de mettre en place des normes.

Etats financiers d'une même société établis en conformité avec les normes de 7 pays européens - D'après Olivier Azières-1989							
En millions d'euros	D	B	E	F	I	NL	GB
Résultat d'exploitation	261	274	250	264	243	264	289
Immobilisations incorporelles	133	135	131	145	174	140	192
Immobilisations corporelles	298	431	418	401	361	401	431
Total des actifs	482	602	599	587	542	572	522
Capitaux propres	649	726	722	710	751	704	712
Résultat net / K propres	20,5 %	18,6 %	18,2 %	21 %	23,2 %	19,9 %	27 %

7. Consulter le site <http://www.focusifrs.com/> et répondez aux questions suivantes :
 - Que signifient les initiales IASB ? Traduisez en français ?
 - En quelle année a été créé l'IASB (anciennement IASC)?
 - Quel est le rôle de l'IASB ?
 - Quels types de texte élabore l'IASB ?
7. Consulter le site http://www.minefi.gouv.fr/directions_services/CNCompta/ et répondez aux questions suivantes :
 - Que signifient les initiales CNC ?
 - Quel est le rôle du CNC ?
 - Le CNC a-t-il un pouvoir réglementaire ?



Comptabilité manuelle



Comptabilité informatisée

8. Des deux comptabilités présentées ci-dessus, quelle est selon vous la plus performante ? Pour quelles raisons ?

9. Quelles sont les fonctions du logiciel EXCEL ? Donnez des exemples de services que ce logiciel peut rendre à la fonction comptable.

10. Quels services les logiciels ci-dessous rendent-ils à l'entreprise ?



11. Lire les documents suivants et déterminer quels sont les avantages et les inconvénients des PGI ?

PROGICIEL DE GESTION INTEGRE (PGI)

Un **progiciel de gestion intégré** (abrégié PGI, en anglais **Enterprise Resource Planning** ou **ERP**) est, selon le grand dictionnaire terminologique, un « logiciel qui permet de gérer l'ensemble des processus d'une entreprise, en intégrant l'ensemble des fonctions de cette dernière comme la gestion des ressources humaines, la gestion comptable et financière, l'aide à la décision, mais aussi la vente, la distribution, l'approvisionnement, le commerce électronique. »

Le principe fondateur d'un ERP est de construire des applications informatiques (paie, comptabilité, gestion de stocks...) de manière modulaire (modules indépendants entre eux) tout en partageant une base de données unique et commune. Cela crée une différence importante avec la situation pré-existante (les applications *sur mesure* existant avant les ERP) car les données sont désormais supposées standardisées et partagées, ce qui élimine les saisies multiples et évite (en théorie) l'ambiguïté des données multiples de même nature (ex : société TRUC, TRUC SA et Sté TRUC...)

L'autre principe qui caractérise un ERP est l'usage systématique de ce qu'on appelle un moteur de workflow (*qui n'est pas toujours visible de l'utilisateur*), et qui permet, lorsqu'une donnée est entrée dans le système d'information, de la propager dans tous les modules du système qui en ont besoin, selon une programmation prédéfinie.

Ainsi, on peut parler d'ERP lorsqu'on est en présence d'un système d'information composé de plusieurs applications partageant une seule et même base de données, par le biais d'un système automatisé prédéfini éventuellement paramétrable (un moteur de *workflow*).

<http://fr.wikipedia.org>



Difficile de choisir un progiciel de gestion intégré adapté à son entreprise. D'autant que les éditeurs sont nombreux et proposent tous désormais des solutions destinées aux PME. L'occasion de faire un point complet sur le marché.

Après avoir connu une baisse significative en 2003 (- 8% selon IDC), le marché des ERP (Enterprise Resource Planning ou Progiciel de Gestion Intégré en français) connaît à nouveau la croissance depuis deux ans (+ 4%). Ce renouveau est essentiellement dû aux PME qui sont de plus en plus nombreuses à s'équiper. Le gisement pour les éditeurs est important, car, selon le cabinet d'analyses Business Intelligence Group, moins d'un tiers des entreprises de moins de 500 salariés seraient actuellement équipées d'un ERP.

La plupart ont connu une informatisation par étape - comptabilité, paie, gestion commerciale, etc. - qui les a souvent poussées à s'équiper de solutions hétérogènes. Ces outils dialoguent mal entre eux et ne sont donc pas capables de construire une image complète et fidèle de la situation de l'entreprise. D'autres raisons poussent les PME à s'équiper : obsolescence de leurs logiciels, recherche d'une plus grande fiabilité des indicateurs de gestion, volonté de réduire les encours clients et le stock tout en améliorant les délais de livraison, etc.

A l'image de Sage et de Cegid qui pratiquent depuis longtemps ce type de segmentation, l'offre des éditeurs s'organise en fonction de la taille de l'entreprise : inférieure à 50 salariés, entre 50 et 500 salariés, supérieure à 500 salariés. *"Sur le marché des PME, les acteurs les plus présents sont Microsoft avec Navision, SAP avec Business One, Adonix avec X3, Cegid avec S3 et S5 et Divalto d'Interlogiciel", estime [Didier Dorra](#) (photo), PDG d'Apogea, un intégrateur spécialisé dans les ERP pour PME. "Sage est également très présent, mais son offre Sage 1000 ne peut pas encore être considérée comme un ERP, même si elle tendra de plus en plus à le devenir", précise-t-il.*

Trois tendances marquent le marché des ERP. En premier lieu, une forte concentration qui n'est pas encore achevée. *"On peut imaginer que Sage s'intéresse à Divalto ou Adonix en 2006", prédit Didier Dorra. D'autre part, des offres d'[ERP en mode hébergé](#) (ASP) ont fait leur apparition depuis quelques mois. Aspaway propose par exemple en mode locatif les lignes 100, 500 et Intégrale de Sage ainsi que X3 d'Adonix. Enfin, tous les éditeurs s'orientent vers une "verticalisation" de leur offre. "Navision, par exemple, possède plusieurs centaines de déclinaisons métiers mises au point par le réseau de partenaires de Microsoft. Nous sommes ainsi en train d'en créer une pour les sociétés spécialisées dans le transport de personnes", illustre Didier Dorra.*

Entre 2 000 et 5 000 euros par utilisateur la première année

Quelle que soit la solution retenue, un projet revient en moyenne entre 2 000 et 3 500 euros par utilisateur la première année dans les PME de moins de 100 salariés et autour de 5 000 euros dans les entreprises de plus de 100 salariés. Le coût de mise en oeuvre est proportionnel à la taille de l'entreprise : plus les salariés sont nombreux et plus la charge de travail et le coût du service lié à la mise en place de l'ERP seront importants. Par ailleurs, les petites structures possèdent rarement le temps et les ressources nécessaires en interne.

Côté délais, il faut compter deux à six mois dans les petites structures contre 8 à 24 mois dans les grosses PME. Pour réduire le temps de déploiement, les éditeurs packagent et pré-paramètrent leurs logiciels. Revers de la médaille, plus le produit est packagé et plus l'entreprise devra s'y adapter. A l'inverse, les outils destinés aux grosses PME demandent plus de travail mais sont plus souples et offrent plus de possibilité d'adaptation, notamment au travers de règles métier.

<http://www.indexel.net>

Corinne ZAMBOTTO (c)
Ne pas reproduire sans autorisation

Conseil national de la comptabilité

En liaison avec les services, associations ou organismes compétents, il est chargé :

- de donner un avis préalable sur toutes les dispositions d'ordre comptable, qu'elles soient d'origine nationale ou communautaire, étudiées par les administrations ou services publics, les commissions ou comités créés à l'initiative des pouvoirs publics et les organismes contrôlés directement ou indirectement par l'État ;
- de donner un avis sur les normes élaborées par les organismes internationaux ou étrangers de normalisation comptable ;
- de proposer toutes mesures relatives à l'exploitation des comptes, soit dans l'intérêt des entreprises et des groupements professionnels d'entreprises, soit en vue de l'établissement des statistiques nationales ou des budgets et comptes économiques de la Nation ;
- d'assurer la coordination et la synthèse des recherches théoriques et méthodologiques, de réunir toutes informations, de procéder à toutes études, de diffuser toute documentation relatives à l'enseignement comptable, à l'organisation, à la tenue et à l'exploitation des comptes.

Actualités

APPEL À COMMENTAIRES

Lors de la séance du 7 juin 2006, le Comité d'urgence du Conseil national de la Comptabilité, qui a adopté le projet d'avis relatif au traitement comptable du dispositif des certificats d'économies d'énergie, a décidé d'exposer le projet sur le site internet du CNC pour consultation.

Les observations qu'il serait souhaitable de centraliser au niveau des organisations professionnelles devront être adressées au CNC avant le vendredi 22 septembre 2006, aux destinataires suivants :

jean-marie.brouzes@cnc.finances.gouv.fr
geraud.amic@cnc.finances.gouv.fr

Dernières parutions

07/06/2006 - Avis n° 2006-A du 7 juin 2006 du comité d'urgence relatif au traitement comptable des frais d'acquisition des titres et des frais d'émission d'emprunt dans les comptes individuels.

(Extrait du site internet http://www.minefi.gouv.fr/directions_services/CNCompta/)